

[Texte]

Another statement and law the government made was that as long as the Mackenzie River flows in one direction and the sun rises and sets, they will not bother us about our land or the animals. That's under the Berger Inquiry. Our oral history reflects that this was handed down since treaty time and we were guaranteed this right to lands.

Several situations over a period of time clearly indicate the abuse, misuse, contamination, adverse and significant environmental effects on water quality and quantity.

It appears that the respondents in issuing these licences to operate did not take into account a number of relevant considerations, including the following: (a) the cumulative environmental impacts of effluent discharges on the river system, including the potential effect of chlorinated organic on downstream water users from various pulp mills in operation, the mills under construction and the proposed mills; (b) the Federal Court action, and in particular the environmental considerations concerning water pollution raised in the action; (c) the potential effects of water quality and quantity in the Northwest Territories; (d) the potential impact of effluent from the pulp mill on the taste of water and fish tainting; (e) the present information on the serious effects of dioxins; (f) the recommendations of the ALPAC report; (g) the potential of dioxins in flue emissions from the recovery boilers in the pulp mill; and (h) the requirement for ongoing regular testing to check for dioxin emissions.

• 1120

As a result the applicants are concerned that the licences will not provide an effective means of preventing pollution and maintaining the quality of water. We do not see the value of having the rights of hunting, fishing, and trapping if water, lands, and air are not managed properly.

We also feel that we have to have a voice or be part of the decision-making process in controlling water rights.

This is a preliminary statement. We did not have time to consult with the communities, and we would like to have their input.

In closing, we need to recognize treaty and aboriginal water rights, including subsistence use of water. NWA effectively establishes riparian, treaty, and aboriginal rights. The bill needs to reflect this reality, which was upheld in the Sparrow decision of the Supreme Court of Canada.

That was a statement that I drafted for Bill Erasmus, Dene national chief.

Mr. Nault (Kenora—Rainy River): I would like to start by asking for a brief explanation of how much input the Dene Nation has under the old legislation as far as the issue of water quality and the control of the waterways in the area is

[Traduction]

Le gouvernement nous a aussi garanti dans une loi que, aussi longtemps que la rivière Mackenzie coulerait vers le Nord et que le soleil se lèverait et se coucherait, nul ne viendrait restreindre notre jouissance de nos terres et de la faune qu'elles abritent. Cela a été bien établi par l'enquête de la Commission Berger. Notre tradition orale rend compte de cette garantie qui nous a été donnée au moment de la signature des traités.

Or, au fil du temps, il est apparu que d'autres que nous gaspillaient et contaminaient nos eaux, dont nous voyons décliner à la fois la quantité et la qualité.

Il semble que les autorités, en accordant ces permis, aient négligé de tenir compte d'un certain nombre de facteurs pertinents: a) l'impact écologique cumulatif des déversements d'effluents sur les bassins fluviaux, en particulier l'effet sur les usagers en aval des composés organo-chlorés provenant des usines de pâtes à papier existantes, en cours de construction et en projet; b) le recours intenté en Cour fédérale, particulièrement les considérations relatives à la pollution des eaux qui le motivent; c) les effets potentiels sur la qualité et la quantité d'eau dans les Territoires du Nord-Ouest; d) l'impact potentiel des effluents des usines de pâtes à papier sur le goût et la contamination du poisson; e) les données actuelles sur la nocivité des dioxines; f) les recommandations du rapport ALPAC; g) la présence potentielle de dioxines dans les émissions atmosphériques provenant des chaudières de récupération des usines de pâtes; h) la nécessité d'un contrôle permanent afin de détecter la présence de dioxines dans les rejets.

Aussi craignons-nous que le système des permis ne représente pas un moyen efficace de prévenir la pollution et de préserver la qualité des eaux. Il ne nous servira à rien de jouir des droits de chasse, de pêche et de trappe si l'eau, la terre et l'atmosphère ne sont pas correctement gérées.

Nous pensons également que nous devons avoir notre mot à dire et être partie prenante au processus décisionnel concernant l'utilisation des eaux.

C'est là une position préliminaire. Nous n'avons pas eu le temps de consulter les collectivités comme nous aimerions le faire.

En conclusion, je dirai qu'il convient de reconnaître les droits sur l'eau, tant les droits ancestraux que ceux conférés par un traité, et notamment l'usage des eaux aux fins de subsistance. La loi sur les Territoires du Nord-Ouest crée en pratique des droits de riverains, des droits conférés par traités et des droits ancestraux. Le projet de loi doit tenir compte de cette réalité, confirmée dans le jugement Sparrow par la Cour suprême du Canada.

Voilà la déclaration que j'ai rédigée pour le compte de Bill Erasmus, chef national des Dénés.

M. Nault (Kenora—Rainy River): Pour commencer, j'aimerais que l'on m'explique brièvement quelle est la participation de la nation dénée aux décisions concernant la qualité des eaux et le contrôle des voies fluviales de la région